

# RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

David STOLTZ

Comité d'Entreprise du 23 mai 2018

RGPD, tous concernés !

# RGPD – Règlement Général de Protection des Données

---

Qui est concerné ? Toute entité juridique qui traitent de la donnée à caractère personnel de ressortissants européens (entreprise, CE, collectivités territoriales...)

Propriétaire  
des données

Responsable  
du traitement  
des données

Sous-traitants  
des données

Commission Nationale Informatique et Liberté

# RGPD – Objectifs

---

Renforcer les droits des personnes > Nouveaux droits

Simplification des mesures > Abandon du système déclaratif

Uniformiser les règles au niveau européen

Redonner la confiance dans le numérique

# RGPD – Grands principes

---

1 > Responsabilisation des entreprises – Principe d'Accountability

2 > Registre des traitements, documentation des mesures prises

3 > Renforcement des droits des personnes  
(droit à l'oubli, droit à la portabilité, droit de suppression)

4 > Protection des données  
Privacy by design, by default  
Anonymisation, pseudonymisation  
Analyse d'impact (PIA)

5 > Co-responsabilité des sous-traitants

6 > Sanctions renforcées et dissuasives  
4% du CA ou 20 millions €

# RGPD – Délégué à la protection des données - DPO

---



Interlocuteur référent de l'entreprise pour les questions liées à la protection des données à caractère personnel



Tenue du registre des traitements et documentation des mesures et procédures de protection



Veille et conseils auprès du responsable de traitement et des collaborateurs concernés



Auditer, répertorier et contrôler l'efficacité des actions mises en place, validation des PIA



Coordinateur de la mise en place du plan d'action pour la mise en conformité au RGPD



Interlocuteur privilégié de la CNIL en cas de contrôle de conformité RGPD

# RGPD – Les traitements

Collecte, accès, modification, transmission, communication, consultation, stockage, manipulation...

Licéité  
Loyauté  
Transparence

Limitation des finalités

Minimisation des données

Limitation de la durée de  
conservation

Intégrité  
Confidentialité  
Exactitude  
Sécurité

Consentement libre et  
éclairé, *donné par un  
acte positif.*  
Preuve du consentement  
apportée par le  
responsable de traitement

# RGPD – Texte de référence pour le Comité d'Entreprise

---



Texte officiel de la Dispense n°10 de la CNIL :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?numJO=0&dateJO=20061115&numTexte=87&pageDebut=&pageFin=](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?numJO=0&dateJO=20061115&numTexte=87&pageDebut=&pageFin=)



Document PDF fourni par la CNIL disponible sur son site :



declaration\_norme\_n°10-CE.pdf